



**M O V E
D A N Z '
A T T I T U D E**

Règlement d'ordre intérieur 2024

1. Tenues

Les cours se suivent en tenue de danse. Chaque cours à un code vestimentaire indiqué ci-dessous, celui-ci devra être respecté. Les cheveux seront attachés, et aucun bijou ne sera porté pendant les cours.

Par mesure d'hygiène, vous veillerez à vous munir de baskets à semelles blanches, qui seront **EXCLUSIVEMENT** réservées à la danse ou à la pratique de sports en salle. Une vérification régulière aura lieu. Toute personne ne respectant pas cette règle se verra refuser l'accès au cours. Toute personne étant contrôlée 3 fois avec des chaussures ne respectant pas cette règle, sera exclue définitivement de l'école de danse.

CLASSIQUE

Justaucorps avec jupette intégrée Decathlon (Initiation: rose / kids + teens : blanc / junior et ado: noir)

Collants roses

Demi-pointes en toile rose

Facultatif : cache cœur assorti

Cheveux attachés

MODERN JAZZ - CONTEMPO

TOUS LES NIVEAUX JUSQUE ADO :

Legging ou short noir (pas de pantalon de jogging)

T-shirt MDA noir ou blanc (en vente à l'accueil)

Chaussettes ou strings de pieds

Cheveux attachés

HIP-HOP - RAGGA - AFRO - STREET JAZZ

TOUS LES NIVEAUX JUSQUE ADO :

Legging, short ou pantalon de jogging noir uni (! pas de tenue de ville)

T-shirt MDA noir ou blanc (en vente à l'accueil)

Baskets à semelle BLANCHE. Les baskets portées à l'extérieur sont strictement interdites pour des questions évidentes d'hygiène!

ADULTES

Tenue de danse au choix mais adaptée à la discipline.

2. Respect au cours

- Pas de GSM
- Pas de Chewing-Gum
- Demander au professeur avant de quitter le local de danse, pour n'importe quelle raison. Si vous sortez du local sans en avoir eu l'autorisation, vous ne serez plus autorisé à y re-rentrez.
- En cas de retard, prévenir le professeur, s'excuser lors de son arrivée, et se faire le plus discret possible lors de celle-ci. Tout retard sera notifié. Au bout de 3 retards, l'élève se verra exclu du cours jusqu'à nouvel ordre.
- La présence des parents dans le studio au MDA Center ou dans la salle de gym de LYSEM n'est pas autorisée.
- Une fois le cours commencé c'est au professeur à gérer le groupe, les parents ne sont pas autorisés à l'interrompre ni à intervenir.
- Toute remarque ou réclamation pourra se faire au secrétariat ou par mail.
- La régularité au cours est importante pour obtenir un travail de qualité. Les absences répétées et injustifiées peuvent entraîner une exclusion du spectacle de fin d'année. Toute absence au cours doit être signalée, par WhatsApp sur le groupe du cours ou en message privé au professeur/la direction de Move Danz'Attitude. Celle-ci se chargera de transmettre l'information au professeur. Un maximum de 3 absences sera toléré par période.
- L'accès derrière le bureau d'accueil au MDA center est réservé à l'équipe. Aucun parents, frère ou sœur ou élèves ne peut s'y installer sous aucun prétexte.
- Au Lysem comme au MDA center les élèves arrivent maximum 10 minutes avant leur cours et doivent être repris maximum 10 minutes après la fin de celui-ci. L'accès au studio de danse ou à la salle de gym du Lysem n'est autorisé qu'en présence du professeur.
- L'accès au parking du Lysem est limité aux 10 emplacements prévus à cet effet. La rampe d'accès, l'espace devant l'entrée, l'espace arrière et latéral sont interdits même pour y déposer, reprendre ou attendre un élève. La place pour personnes à mobilité réduite doit être respectée. Merci de respecter ces contraintes sans quoi nous n'aurons plus du tout accès au parking.

3. Respect des locaux

- On ne mange pas dans la salle. Tout élève surpris à manger dans la salle se verra dans l'obligation de nettoyer l'entièreté de celle-ci.
- Seule l'eau est acceptée dans le studio de danse. Des poubelles sont à disposition dans les vestiaires et au premier étage. Aucun déchet ne doit donc traîner dans les locaux. Il est demandé de respecter le tri sélectif et de jeter les déchets dans les poubelles adéquates.
- Le matériel doit être respecté. Il ne faut pas s'asseoir sur les barres de classique, ne pas coller ses mains aux miroirs, ne pas monter sur les tables (même les tout petits!), etc.
- L'école de danse n'est pas une cour de récréation. Il est donc interdit de courir, que cela soit dans le studio de danse, dans l'entrée ou dans les vestiaires.
- Avant et après les cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents. Les parents doivent donc veiller à ce que les enfants respectent le règlement, élève ou non.
- Seuls les élèves ont accès aux vestiaires. Aucun parent, frère, sœur n'est autorisé à y accéder, sauf pour se rendre aux toilettes ou aider un élève à s'habiller.

- Le hall d'entrée est un lieu d'accueil, les élèves descendront donc obligatoirement aux vestiaires pour s'y changer et déposer leurs affaires. Il en est de même pour les petits qui descendront avec un parent.
- Les toilettes doivent être gardées propres.

Toute personne ne respectant pas une des règles ci-dessus, sera dans l'obligation de payer les frais de nettoyage et d'entretien (25 euros)

4. Participation aux spectacles

La participation au spectacle n'est PAS obligatoire. MAIS :

- L'acceptation de la participation au spectacle de fin d'année oblige l'élève à être régulier aux cours. Toute absence régulière non justifiée pourra entraîner un refus de participation au spectacle de la part de la direction.
- Si l'élève décide de participer au spectacle, il participe à TOUTES les représentations de celui-ci, ainsi qu'aux répétitions. Le non-respect de cette règle entraînera une exclusion du spectacle.

Une caution de 25 euros minimum sera demandée à chaque élève, en cash dans une enveloppe nominative, dès la confirmation de participation au spectacle.

Après le spectacle, celle-ci vous sera rendue à condition que tous les costumes mis à disposition soient rendus dans le même état que lorsqu'élève les reçus, et que l'élève se soit bien présenté à toutes les représentations.

5. Communications

Il est impératif que les parents/élèves ou tuteur légaux, vérifient leurs messages sur les groupes WhatsApp et la communauté de façon régulière. Effectivement, nous passons par ce moyen pour donner toutes les informations.

J'ai lu et j'accepte le règlement d'ordre intérieur, ainsi que les conditions générales relatives à l'inscription de mon enfant à Move Danz'Attitude.

Date

Signature des parents ou du
tuteur légal